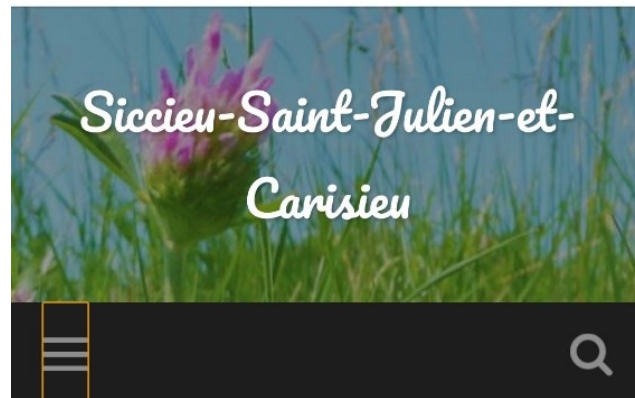


## Informations pratiques

⇒ **Arrêté gestion des déchets n° D2-2003 Mairie de Siccieu St-Julien**

**Site internet de la Mairie :** [www.siccieu.fr](http://www.siccieu.fr)

Rubrique « Mairie », « informations pratiques », « déchèterie »



**Site internet SMND :** [www.smnd.fr](http://www.smnd.fr)



### Prochain évènement :

**Réunion publique**  
**Vendredi 16 Octobre 2020**  
**20h30 à l'Ecole Henri Dès**

**(Sous- Réserve de possibilité d'organisation liée au protocole COVID)**



## FLASH INFOS


SEPTEMBRE 2020

**Mairie de Siccieu St  
Julien et Carizieu**

1 Place de la Mairie  
38460 Siccieu St Julien et  
Carizieu

Tel : 04 74 83 81 09

mairiessjc@gmail.com  
[www.siccieu.fr](http://www.siccieu.fr)

 Mairie de Siccieu Saint-  
Julien et carizieu

## ! Gestion des déchets

**Chers Siccioleands,**

Ce flash infos est dédié à la gestion des déchets, suite à des constatations irrespectueuses et coûteuses pour la commune.

NOUS VOUS REMERCIONS DE RESPECTER LES CONSIGNES DE GESTION DES POUBELLES AFIN DE FACILITER LE TRAVAIL DES AGENTS DU SMND QUI NE SONT PAS HABILITES A TRAITER LES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS ET CELUI DE NOTRE EMPLOYE COMMUNAL. **DES RISQUES EXISTENT TANT AU NIVEAU DE LA SECURITE (ARTICLES DEFECTUEUX, BRIS DE VERRE...) MAIS AUSSI SANITAIRES (CONTAMINATION DONT CELLE DU COVID)**

Un dépôt sauvage de déchets de déconstruction a été constaté par le maire récemment, et cela coutera à la mairie **3300 euros de frais d'enlèvement**, et sera donc à la charge du contribuable Siccioleand.

Aussi nous vous invitons au respect de notre environnement et à être vigilant face à ces actes.

Ci-joint des éléments pouvant vous guider dans cette gestion. N'hésitez pas à aller sur le site web de la smnd pour plus d'informations.

Votre Maire,

## Collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers organisée par le SMND répond à certaines règles publiées par décret en 2003 (N° D2-2003, disponible sur le site de la mairie et du SMND)

La collecte des déchets sur notre commune est organisée **tous les mardis sauf les 25 Décembre et 1er Janvier.**

Les ordures ménagères résiduelles sont constituées des déchets des ménages non recyclables. Ce sont les déchets produits par les usagers dans leurs activités de consommation domestique en dehors de toute activité professionnelle. Elles doivent être jetées en sacs dans la poubelle prévue à cet effet, puis dans un bac à ordures ménagères conforme et homologué.

Ces bacs sont disponibles et en vente sur le site du SMND.



### ⇒ **JE PEUX JETER DANS MA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES**

Les déchets résiduels non valorisables et non recyclables par les autres modes de collecte (déchèteries, collecte sélective, compostage)

### ⇒ **JE NE DOIS PAS JETER DANS MA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES**

- Les déchets des cours et jardins (tontes, tailles, feuilles,...)
- Les déblais, gravats, décombres et débris
- Les déchets de suie, cendres et bacs à graisse
- Les déchets d'huile
- Les déchets de verre
- La ferraille
- Les matériaux valorisables dans la collecte sélective ou en déchèterie en quantité importante (papier, carton, plastique, verre,...)
- Les déchets toxiques (piles, batteries, peinture, solvants,...)
- Les déchets encombrants des ménages admis en déchèterie (meublier, matériel audiovisuel....)
- Les excréments

## Déchets recyclables et valorisables

Chaque particulier doit réduire le poids de sa poubelle par le biais du tri, du compostage, de gestes quotidiens. (Arrêté D2-2003)

Des conteneurs verts (Points d'apports volontaires) sont à votre disposition pour recycler les verres, papiers, journaux, emballages sur le parking de l'école de Siccieu St-Julien et Carizieu.

Les matières recyclables sont indiquées par des bandeaux de couleurs sur les conteneurs. Si les conteneurs sont pleins, vous pouvez le signaler à la mairie. Pour le confort et la sécurité de chacun, nous vous demandons de ne pas laisser vos déchets à recycler aux pieds des conteneurs.

(Ecole primaire à proximité).



## Déchèterie

En dehors des déchets ménagers et déchets valorisables, tout autre type de déchets doit être déposé à la déchèterie d'Optevoz.

Vous trouverez sur le site internet les horaires, les conditions d'accueil et les types de déchets acceptés.

Nous rappelons que ce service est gratuit pour les particuliers sicciolands.

RAPPEL DES JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE:

Mercredi de 13h30 à 18h

Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Les modalités d'accueil du public ayant été modifiées, nous vous invitons à en prendre connaissance et à vous inscrire sur le site internet.

(Les macarons sur les véhicules ne sont plus d'actualité)

## Dépôt sauvage et illégal

Nous rappelons que tout dépôt **d'ordures ménagères, ordures valorisables, de déchets destinés à la déchèterie sont interdits ainsi les déchets issus de chantier, de travaux et déchets toxiques, et dangereux.** Nous faisons le triste constat que les règles ne sont pas respectées malgré les moyens mis à disposition pour les particuliers et les professionnels.